

6.1 - Police municipale

ARRÊTÉ n° 2024/302

Portant réglementation temporaire de la circulation

Le Maire de la Ville de Gien.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4,

Vu le code de la route.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande en date du 13 mars 2024, de la SNCF Réseau - 17 avenue de la Libération - 77000 Melun.

ARRÊTE

Article 1 - A l'occasion de travaux de modernisation du passage à niveau n°61 sur la voie communale route de Lorris, la circulation routière et piétonne sera interrompue en totalité pendant les périodes suivantes :

Travaux principaux:

En continu le week-end :

Du vendredi 19 avril à 22h00 au lundi 22 avril 2024 à 6h00.

Travaux confortatifs et de finitions :

- Du lundi 22 avril au jeudi 25 avril 2024, les nuits, de 22h00 à 6h00.
- <u>Article 2</u> La signalisation règlementaire sera mise en place par la SNCF Réseau, sous leur unique responsabilité, pendant et hors période de chantier.
- Article 3 Une déviation sera mise en place par la SNCF conformément au plan de déviation annexé.
- <u>Article 4</u> Pour être applicable, le présent arrêté devra être affiché sur le chantier pendant la période de travaux.
- Article 5 Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant conformément à l'article R417-10 du code de la route et passible d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire.
- Article 6 La présente autorisation sera abrogée dès la fin de la période fixée à l'article 1.
- Article 7 Monsieur le Maire de Gien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 - DIFFUSION À:

- SNCF,
- Garage Croisé, 44 route de Saint-Martin, 45500 Poilly-Lez-Gien,
- Monsieur le commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Gien,
- Monsieur le chef de Service de la Police Municipale de Gien,
- Monsieur le chef du Centre de Secours de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 2 avril 2024

Par délégation du Maire, Laurent Rougeron

Adjoint en charge de l'Aménagement, des Travaux et du Cadre de Vie.

Le Maire:

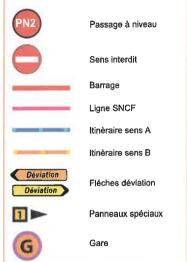
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : 03 04 24

Principe de déviation

PN 61 Gien
Dates de fermeture : du 19/04/2024 au 25/04/2024







Légende :